



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 4 JUILLET 2022

N°2022-22

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatre juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 27/06/2022

**Date d’Affichage** : 27/06/2022

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Christelle FROMENTEAU donne pouvoir à Valérie BRISSAUD,  
Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à Yoane MARTINIERE,  
Loïc CHATILLON donne pouvoir à Francis CHEDOZEAU.

**Secrétaire** : Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 +3 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2022-2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de la gestion de la cantine municipale de l'année scolaire 2021/2022, arrêté au 30 juin 2022.

Le montant des recettes est de 28 858,80€, le montant des dépenses est de 46 717,15€, soit un déficit de 17 858,35€. Il précise que le coût de revient du repas est de 5,83€ et que la mairie prend actuellement en charge 2,23€ par enfant.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0,10€ le prix des repas enfants et de 0,50€ le prix des repas adultes.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **ACCEPTE** d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

LIBELLES	ANNEES SCOLAIRES		
	2020/2021	2021/2022	Proposition 2022/2023
Prix du Repas Enfant	3,60 €	3,60 €	<b>3,70 €</b>
Prestation de Service (P.A.I)	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Prix du Repas Adulte	6,00 €	6,00 €	<b>6,50 €</b>

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 4 juillet 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



*G. Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20220704-D2022\_22-DE  
Regu le 05/07/2022